

2007 - CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les Modalités de paiements :

Par chèque de banque, prélèvement carte bleu visa, virement bancaire.

Les chèques vacances et les tickets sports sont acceptés (sauf pour l'acompte de réservation).

Les chèques, bons cadeaux de nos partenaires.

Règlement à l'ordre de : Loisirs.64 Sarl - ZA, Porte du Labourd, 64250 LOUHOSSOA.

A la réservation versement d'un acompte de 50 % sur le montant global du devis, frais de gestion compris.

A 45 jours minimum (avant la date du séjour et ce sans rappel) versement de 40 % d'acompte complémentaire.

Le jour de votre arrivée, règlement du solde soit les 10 % restant du devis.

La facturation finale sera toujours calculée sur le nombre total des participants inscrit lors de votre réservation.

En cas de non-paiement des sommes restantes dûes à la date de l'activité, nous refuserons la prestation.

Pour les collectivités, le règlement administratif s'effectue par virement à 30 jours maximum fin de séjour

Pour les réservations effectuées à moins de 45 jours, les montants et dates des versements sont mentionnés sur le devis

Sont inclus dans les tarifs et devis :

Les tarifs communiqués sont TTC (19,60%) Les prestations sont hors transports sur les lieux d'activités.

Les tarifs comprennent le matériel spécifique, l'encadrement par moniteur diplômé pour chaque discipline.

Les options : hébergement, repas, transport, sollicitées par le client font l'objet du présent devis.

Le forfait frais de gestion d'un montant de 25 € par groupe et l'assurance annulation (3,5% du devis) sont obligatoire pour les séjours minimum d'une nuit et pour les activités comprenant un minimum de 8 participants . Cette assurance couvrant uniquement les risques imprévisibles (maladie, accident..) entraînant de ce fait l'obligation d'annulation de votre séjour, vous devrez fournir à la Cie d'assurance les pièces justificatives de la personne concernée.

Annulations par le client :

Elles doivent être communiquées par courrier avec accusé de réception, la date de réception postale faisant foi.

Les demandes d'annulation reçues entre la date de réservation et à 60 jours du séjour :

- Nous procéderons au remboursement : de 25 %, des sommes versées, frais de gestion et d'assurance déduites.

Les demandes d'annulation reçues entre 59 jours et 30 jours avant la date du séjour :

- Nous procéderons au remboursement de : 10 %, des sommes versées frais de gestion et d'assurance déduites.

Les demandes d'annulation reçues, à moins de 30 jours avant la date du séjour ne sont pas acceptées.

- (Sauf pour les cas prévus 'd'Assurance annulation séjours)

L'annulation pour insuffisance ou diminution du nombre de participant n'est pas prise en compte.

Modifications par le client :

Elles doivent être communiquées par écrit dans les plus brefs délais pour être prises en compte sur la facture.

À moins de 30 jours de la prestation, aucune diminution du nombre de participant ne sera admise.

La facture finale sera établie sur la base numérique et chiffrée du devis confirmé lors de votre acceptation de réservation.

Modifications et annulations par Loisirs.64 :

Loisirs.64, et ses partenaires, se réservent exclusivement, le droit de modifier le contenu des programmes en fonction des conditions météorologiques, hydrologiques et ou nivologiques ainsi qu'en fonction de l'âge, de la condition physique et du comportement des participants.

Les activités et les lieux pourront être, déplacés, modifiés voir suspendus sans préavis pour raison de sécurités, ou pour raisons de forces majeures, aucun dédommagement ne pourra alors nous être réclamé.

En cas d'annulation d'activités par Loisirs.64, ou des partenaires, pour cause d'imprévus, constatés et signalés par les organismes officiels de l'Etat et ce pour cause hydrologiques, météo, ou pour toutes raisons de sécurité :

Nous vous proposerons dans la mesure du possible de reporter ou de modifier la prestation.

Dans le cas où cela ne serait pas possible, nous procéderons au remboursement des sommes versées sur la valeur des activités non effectuées, moins une retenue forfaitaire de 30 %. Frais de gestion et d'assurance déduites.

Aucun dédommagement complémentaire ne pourra nous être demandé. Les prestations hébergement et repas sont toujours facturés, les prestations n'entrant pas dans le cadre d'annulation pour cause de sécurité ou de météo.

Responsabilité du client :

La nature de certaines activités nécessitant des conditions d'encadrement particulières, le nombre de participants pourra être limité. Pour les activités aquatiques, tous les participants doivent savoir nager un minimum de 25m. Pour sa propre sécurité et celle du groupe, chaque participant doit suivre rigoureusement les instructions des personnels d'encadrement mis à sa disposition. En outre toute détérioration de matériel ou d'installations mis à disposition sera facturée.

Pour les locations, ou la mise à disposition de VTT, VTC, kayak, surf, etc. ..., une caution de 250,00 € TTC par équipement est demandée. Pour les utilisateurs (groupe) collectivité d'Etat, Associations, une convention de responsabilité sera établie afin de couvrir les dommages (casses, détériorations, vol, etc.) du matériel mis à disposition du groupe.

Responsabilité de Loisirs.64 :

Notre préoccupation première est la sécurité des participants. Nous mettrons tous nos moyens pour répondre aux obligations de moyen, d'accueil et d'animation des activités.

Nous déclinons toute responsabilité pour la non-application des conditions de sécurité et en cas de perte ou de vol d'objets.

La Ste Loisirs.64 a contracté une Assurance en R/C professionnel sous le N°1812664104, groupe Axa cabinet Bastiat, 20 Cours Maréchal Foch 40100 DAX - La Ste Loisirs64 est titulaire de L'habilitation tourisme délivrée par la préfecture de Pau no. HA 064.04.0001 - Garantie financière par le Crédit agricole.

Date : / / 2007 **Nom :** **Prénom :**

Adresse : **Ville :** **Code postal :**

Email : **Tel :**

Bon pour acceptation des C.G.V 2007

Signature du client ou Cachet de l'organisme

Devis N°

Retourner ce document avec votre règlement